



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 MARS 2021

FB/TD/MH/CJ n° 2021/08

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020**

**BUDGET ANNEXE
LES PRAIRIALES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Date de la convocation :
9/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène,

Excusés :

JOSEPH Jean, pouvoir à G. DAVID
RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à P. EVENO
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER

Absents :

ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice. HAMARD Roland

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté,

CONSIDERANT que le compte de gestion du Receveur Municipal 2020 a été présenté et approuvé par l'assemblée délibérante,

Monsieur GAY, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2020 des Prairiales qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

* Dépenses	502 266,28 €
* Recettes	502 266,28 €

A - Excédent de fonctionnement **0,00 €**

Section d'investissement :

* Dépenses	13 562,36 €
* Excédent 2019 reporté	55 377,99 €
* Recettes	26 182,37 €

B - Excédent d'investissement **67 998,00 €**

Résultat de clôture de l'exercice :

C - Excédent (A+B) **67 998,00 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





2021-85

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	2 697,32 €
Recettes	0,00 €

D - Ecart RAR -2 697,32 €

RESULTAT DEFINITIF :

E - EXCEDENT (C-D) 65 300,68 €

Avant de passer au vote et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur François BELHOMME Maire quitte la salle.

Monsieur Jacques GAY prend la présidence et soumet ledit compte aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2020 des PRAIRIALES.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Epernon, le 15 mars 2021

Le Maire,
F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE D'ÉPERNON

8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr